

Programme « retraites » - Partie I Données de cadrage

Indicateur n°11 : Évolution et répartition des dépenses de prestations retraite par régime.

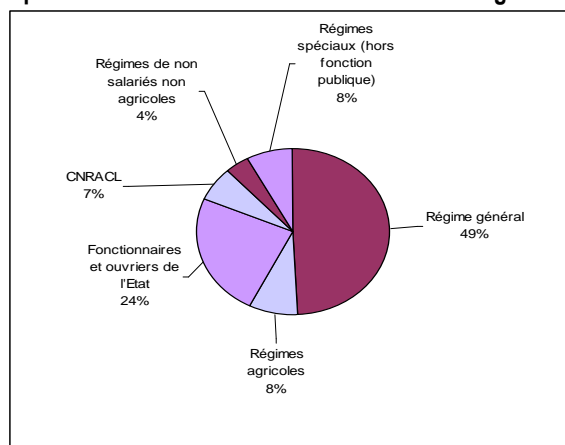
Les prestations « retraite » et « veuvage » des principaux régimes de base figurent ci-après :

(millions d'euros)

	2006	2007	Evol. %	2008	Evol. %
Régime général	77 543	82 298	6,1	86 942	5,6
Salariés agricoles	5 102	5 258	3,1	5 424	3,1
Exploitants agricoles	8 473	8 633	1,9	8 656	0,3
Régimes agricoles	13 574	13 891	2,3	14 080	1,4
Fonctionnaires	37 317	39 266	5,2	41 141	4,8
Ouvriers de l'Etat	1 622	1 652	1,8	1 678	1,68
Collectivités locales	10 217	11 019	7,8	11 943	8,4
Mines	1 857	1 841	-0,9	1 814	-1,5
IEG	3 245	3 369	3,8	3 610	7,2
SNCF	4 713	4 837	2,6	4 975	28
RATP	751	793	5,6	841	6,0
Marins	1 055	1 064	0,9	1 070	0,5
CRPCEN	570	607	6,6	653	7,6
Banque de France	267	273	2,3	288	5,7
FSAVCF	94	90	-4,6	85	-5,9
SEITA	151	153	1,1	154	0,7
APRS (autres petits régimes spéciaux)*	41	42	0,7	43	2,4
Régimes spéciaux	61 902	65 005	5,0	68 293	5,1
RSI-AVIC (régime de base)	3 250	3 355	3,2	3 447	2,7
RDSI-AVA (régime de base)	2 608	2 749	5,4	2 876	4,6
CNAVPL (régime de base)	718	774	7,7	835	8,0
CNBF	67	70	5,0	74	6,0
CAVIMAC	228	239	4,7	234	-2,3
Régimes de non salariés non agricoles	6 871	7 187	4,6	7 467	3,9
SASV	487	497	2,2	513	3,2
Autres régimes de base	487	497	2,2	513	3,2
Ensemble des régimes de base	160 377	168 878	5,3	177 895	5,0

Source : DSS. * Cet item regroupe notamment la Comédie Française, l'Opéra de Paris...

Répartition des prestations de retraites entre les différents régimes de base en 2007



Source : DSS.

Les prestations de retraite des régimes de base évoluent de manière très variée sur la période 2006-2008. Globalement, les prestations vieillesse versées par l'ensemble des régimes de base ont augmenté de 5,0% en 2008. Cette évolution recouvre de fortes disparités entre les régimes.

Régime général : les prestations servies par la CNAV représentent près de la moitié du total des prestations versées par les régimes de base. La progression soutenue des prestations versées en 2008 tient au rythme toujours élevé de départs la retraite des premières générations du baby-boom ainsi qu'au coût de la mesure de retraite anticipée, dispositif qui a continué d'être très attractif.

Régimes agricoles : l'évolution des prestations versées par les régimes agricoles est portée par celles des salariés. Le régime des exploitants, qui verse des masses de prestations 1,5 fois plus importantes que celui des salariés, voit ses effectifs de pensionnés diminuer sur la période. Malgré la baisse du nombre de bénéficiaires, les prestations servies par le régime des exploitants augmentent sensiblement en 2007 et dans une moindre mesure en 2008 compte tenu des effets de la revalorisation exceptionnelle des petites pensions agricoles (mesure LFSS 2007).

Régimes spéciaux : les prestations versées par les régimes spéciaux sont assez dynamiques en particulier celles du régime des fonctionnaires du fait des effets du baby-boom sur la progression des pensions. La CNRACL qui n'a pas atteint sa maturité connaît une rapide progression de ses charges de prestations. Par ailleurs, les prestations versées par le régime des IEG sont en forte hausse en 2008 en raison notamment de l'accord salarial de janvier 2008 indexant jusqu'en 2009 la revalorisation des pensions sur celle des salaires. De même, les prestations versées par le régime de la Banque de France sont en forte hausse en 2008 compte tenu des effets de la réforme de 2007 qui aligne les règles de calcul des pensions sur celles de la fonction publique (décret 2007-262). A l'inverse, les prestations versées par le régime des mines et par le fonds spécial d'assurance vieillesse des chemins de fer (FASVCF) décroissent sur la période considérée du fait de la baisse du nombre de bénéficiaires.

Les non salariés non agricoles : les prestations versées sont relativement dynamiques sur la période 2006-2008 notamment celles de l'RSI-AVIC et la RSI-AVA sous l'effet conjugué de la mesure de retraite anticipée et de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom. En outre, la CNAVPL qui n'est pas arrivée à maturité connaît une montée en charge de ses prestations. Les pensions servies par la CAVIMAC, régime caractérisé par une baisse régulière du nombre de retraités (faible renouvellement des assurés), ont fortement augmenté en 2007 sous l'effet de la forte hausse du nombre de pensionnés. Cette progression résulte de la baisse de l'âge légal de départ à la retraite aligné à compter de 2006 sur celui des autres régimes (60 ans contre 65 ans) suite à l'intégration juridique de la CAVIMAC au régime général (LFSS 2006). En 2008, l'évolution des effectifs de pensionnés reprend sa diminution tendancielle, ce qui explique la baisse des masses de pensions servies par le régime.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 11 :

Les données sont issues des comptes 2006 à 2008 des branches retraites des régimes de base. Les comptes détaillés de ces régimes figurent dans le rapport de la CCSS de septembre 2009.

Les prestations du régime général comprennent les pensions prises en charge pour le régime des IEG dans le cadre de l'adossment ainsi que les prestations versées aux retraités de la CCIP, dont le régime spécial a été intégré au régime général au 1^{er} janvier 2006.